



OBV

d u C h ê n e

Organisme de bassins versants
DE LA ZONE DU CHÊNE

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Services en agroenvironnement subventionnés à 90%

Sainte-Croix, 24 février 2015 – Depuis 2011, l'OBV du chêne pilote un projet de bassin versant en milieu agricole qui est aussi considéré comme un territoire d'interventions prioritaires par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Par conséquent, le ministère bonifie l'aide financière de 20% pour la vaste gamme des services en agroenvironnement disponibles, ce qui peut représenter des économies considérables.

Plus spécifiquement, le projet que pilote l'OBV du Chêne concerne toutes les entreprises agricoles ciblées par le projet de la rivière du Bois Clair situé à St-Édouard-de-Lotbinière.

Par exemple, les mesures du programme Prime-Vert qui bénéficient de cette bonification de l'aide de 20 % sont les suivantes :

- Aménagement de haies brise-vent;
- Aménagement de bandes riveraines élargies;
- Aménagement d'ouvrages de conservation des sols;
- Aménagements favorisant la biodiversité;
- Acquisition et amélioration des équipements pour la réduction des risques liés aux pesticides.

Par ailleurs, sachez que dans le cadre du projet de bassin versant de la rivière du Bois Clair, un agronome est disponible pour accompagner toutes les entreprises, ciblées par le projet, désirant réaliser les aménagements cités ou améliorer leurs pratiques de conservation des sols. Ce service gratuit d'accompagnement se fait assurément en étroite collaboration avec votre agronome, le cas échéant. Entre autres, ce service d'accompagnement a permis de réaliser plus de 80 ha en parcelles d'essais pour expérimenter localement des engrais verts et des cultures intercalaires.



OBV

d u C h ê n e

Organisme de bassins versants
DE LA ZONE DU CHÊNE

Enfin, pour toute question, vous pouvez joindre les représentants du MAPAQ sur le programme Prime-Vert comme vous pouvez joindre le coordonnateur du projet Bois Clair. L'OBV du Chêne vous invite à valider si votre entreprise est admissible à cette bonification, mais surtout à joindre le coordonnateur du projet pour annoncer vos intentions de réaliser des interventions d'ici mars 2016.

-30-

Source :

Gaétan Laliberté, agr. DESS
Coordonnateur du projet Bois Clair
gaetanlaliberte@gmail.com
(418) 572-9980